LE FIGARO ENTREPRISES
14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

13 MARS 06
Hebdomadaire Paris

Surface approx. (cm²) : 502

Le CV anonyme, mode d'emploi

RECRUTEMENT

Le Parlement vient de voter le CV anonyme. Le point sur ce nouvel outil apparu en 2004 et déjà utilisé chez Axa ou PSA-Peugeot Citroën.

LA SEMAINE dernière, le Sénat a adopté l'amendement au projet de loi égalité des chances, proposé par le président de la commission des affaires sociales du Sénat, Nicolas About (UDF). Cet amendement vise à développer le CV anonyme afin de favoriser la non-discrimination à l'embauche dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Cette décision va à l'encontre de ce que souhaitaient le ministre de l'Emploi, Jean-Louis Borloo et son ministre délégué à la promotion de l'égalité des chances, Azouz Begag. C'est Claude Bébéar, l'ex-PDG d'Axa France qui avait lancé en 2004 l'idée du CV anonyme.

Le Medef souhaite le retrait de l'amendement, jugeant que le sujet doit être négocié entre les partenaires sociaux. S'il estime la mesure applicable aux grandes entreprises, il ne la trouve en revanche pas adaptée aux petites et moyennes structures, qui représentent l'essentiel du tissu économique français. La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et l'Union professionnelle artisanale (UPA) ont d'ailleurs protesté pour ces mêmes raisons.

À noter que plusieurs entreprises utilisent déjà l'anonymat en matière de CV. C'est le cas d'Axa depuis janvier 2005 ou de PSA-Peugeot Citroën depuis avril 2005. Nom, prénom, adresse, date de naissance, nationalité, âge, sexe ont ainsi disparu du CV : ne restent plus que les compétences et, éventuellement, l'expérience du candidat. Le Conseil d'État devra ultérieurement déterminer par décret d'application, les modalités de mise en œuvre du CV anonyme.

ANNE JOUAN
et JEAN-BERNARD LITZLER

Qui est concerné par le CV anonyme ? Tout le monde ! Que l'on s'appelle Nadia, Abdel, Raymond, Jason ou Jean-Edouard, que l'on habite Clichy-sous-Bois ou Neuilly-sur-Seine, Sarcelles, Lyon, Vannes ou Boulogne. Même chose pour l'âge : le CV anonyme concerne aussi bien les jeunes diplômés sans expérience professionnelle que les seniors, hommes et femmes. La mise en place du CV anonyme ulcère Jean-François Roquet, président de Syntec recrutement, le syndicat du conseil en recrutement. « *C'est un gadget, une usine à gaz ! Nous avons besoin de savoir à qui nous avons affaire. Cela ne sert à rien de remplir les salles d'attentes de gens qui ne correspondent pas à ce que l'on recherche.* »

Comment se faire contacter ? Pour Nicolas About, président de la commission des affaires sociales du Sénat à l'origine de l'amendement, le mieux serait d'utiliser une « double enveloppe ». Le candidat enverrait alors son CV sans photo dans une grande enveloppe sur lequel il ne serait fait mention ni de son nom, ni de son adresse, ni de son âge, ni de son sexe. Pour pouvoir être contacté, il laisserait ses coordonnées dans une autre enveloppe... Attention à ne pas se mélanger les pinceaux.

Comment présenter son CV ? Deux possiblités s'offrent aux candidats. La première consiste à ne rien changer, c'est à l'entreprise ou au cabinet de recrutement « d'anonymiser » le CV. Une méthode que conseille Alain Gavand, PDG du premier cabinet de recrutement à avoir mis en place le CV anonyme. Sur la base de ces CV standards, le recruteur retire une série d'éléments soit manuellement, notamment pour les PME, soit à l'aide d'un logiciel dédié. Cette dernière méthode est d'ailleurs suivie par Axa : tous les éléments d'état-civil sont automatiquement supprimés pour la première phase de sélection.

L'autre solution consiste à envoyer un CV anonyme dès le départ. Norsys, une SSII du Nord, qui l'utilise déjà, pousse très loin l'interprétation de l'anonymat. Les dates d'obtention de diplôme ainsi que les expériences professionnelles de plus de quinze ans sont tout simplement supprimées.

Avec ces deux méthodes parallèles, Daniel Croquette, délégué général de l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel) craint qu'arrivent « *d'un côté les CV anonymes, et de l'autre ceux qui vont se retrouver directement sur le bureau du recruteur, via son réseau.* »

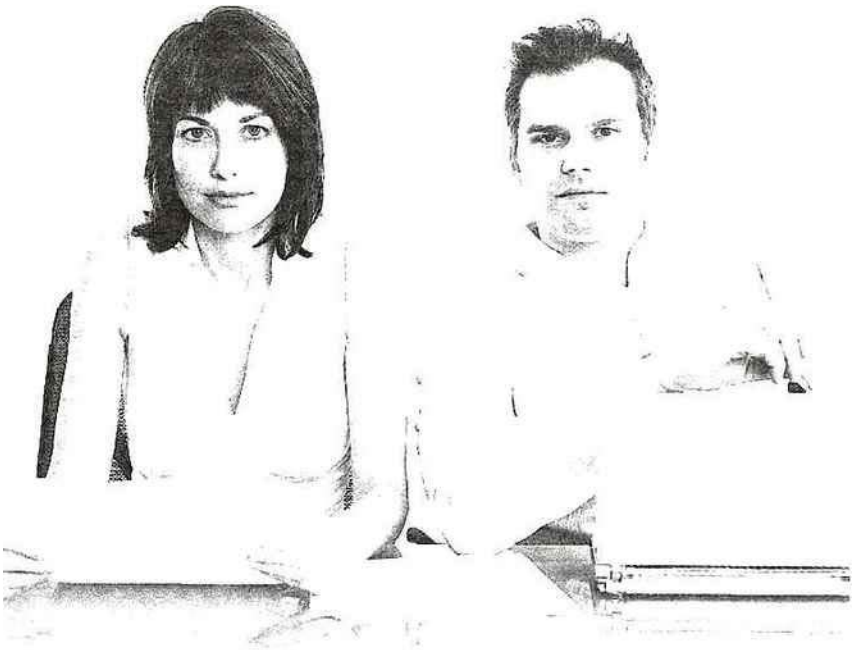

Le CV sans photo ne ferait plus mention ni du nom, ni de l'adresse, ni de l'âge, ni du sexe. *Corbis.*

Et le CV vidéo. Face à l'arrivée du CV anonyme, Cédric Barbier, responsable du site de recrutement high-tech lesjeudis.com, semble pris de court puisqu'il vient tout juste de lancer pour les candidats un service de CV vidéo... Quel avenir alors pour ce service ? « *Evidemment, nous appliquerons la loi et au besoin nous supprimerons ce service* », souligne Cédric Barbier. Pourtant, il ne se fait pas vraiment de souci en attendant les décrets d'application : « *Ce pays produit de nombreux textes qui ne sont jamais appliqués...* »

Eléments de recherche : SYNTEC RECRUTEMENT : appellation citée, toutes citations

LE FIGARO ENTREPRISES
14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

13 MARS 06
Hebdomadaire Paris

Surface approx. (cm²) : 502

Claude Bébéar : « Cette loi est inutile et contre-productive

L'ancien PDG d'Axa avait remis en 2004 un rapport proposant l'utilisation du CV anonyme.

LE FIGARO. – Quel est l'intérêt du CV anonyme ?

Claude BEBEAR. - À cause du patronyme, de la couleur de peau ou de l'adresse, certains candidats ne sont pas reçus car les entreprises ne répondent pas à leurs CV. Pour éviter ces discriminations, il faut « anonymiser » les CV. C'est-à-dire que les recruteurs doivent faire disparaître les informations ayant trait à l'adresse, au sexe, à l'âge ainsi que le nom pour ne garder que la formation et l'expérience. Ce système existe déjà aux États-Unis, en Angleterre où il fonctionne bien.

Chez Axa, nous l'expérimentons depuis plus d'un an, uniquement pour les CV qui arrivent par mail. Un logiciel informatique se charge de les « anonymiser ». Avec Internet, nous constatons que nous retenons deux fois plus de candidats issus des minorités visibles venus chez nous par ce biais qu'avec le papier.

Le Figaro

« Le CV anonyme n'a d'intérêt que pour les grandes sociétés. »

Que pensez-vous de rendre obligatoire une telle pratique ?

Cette loi est inutile et contre-productive ! Rendre les CV anonymes va s'avérer compliqué pour les petites entreprises car chez elles, c'est souvent le patron qui recrute. Le CV anonyme n'a d'intérêt que pour les grandes sociétés. Et il ne constitue pas le seul moyen d'éviter une discrimination a priori. Alors pourquoi une loi qui va être vécue comme une contrainte supplémentaire par les entreprises ? C'est ce que je disais dans mon rapport au premier ministre fin 2004...

Il y a quinze jours, vous avez organisé à Aulnay-sous-Bois, un forum de recrutement des jeunes issus du 93. N'y a-t-il pas contradiction avec ce type d'évènement qui s'apparente à de la discrimination positive et la promotion du CV anonyme ?

Non, pas du tout. Le CV anonyme est fait pour éviter une discrimination inconsciente ou volontaire. Alors qu'à Aulnay, les entreprises qui sont venues étaient là spécifiquement pour recruter des jeunes issus des minorités visibles.

Propos recueillis par **A. J.**